Rapport du Comité permanent des statuts au Conseil exécutif national (CEN) de l’Union des employés de la Défense nationale (UEDN) à l'occasion de la séance du printemps 2016

Le Comité permanent est formé de la consœur Paulette Barker et des confrères Monty Montgomery et T. Mark Miller.

Au moment de la rédaction de ce rapport, seules la Nouvelle-Écosse et la Colombie-Britannique avaient soumis le formulaire de rapport trimestriel obligatoire sur le harcèlement de l'UEDN qui se trouve à l'annexe F de la Politique sur le harcèlement de l'UEDN (ou du moins un rapport sur la question).

Le Bureau national a déterminé que les mesures suivantes impliquant ce comité avaient été prises.

**Résolution no 103**

Établissement d'un programme des droits de la personne par l'UEDN afin d'englober toutes les sections locales dans l'ensemble des régions.

*Mesure prise par : conseillère en droits de la personne, Comité des statuts, Comité des communications et de la formation*

**Résolution no 108**

Modification de la Politique sur le harcèlement de l'UEDN afin d'y inclure une politique sur la résolution des conflits.

*Mesure prise par : conseillère en droits de la personne, Comité des statuts*

Respectueusement soumis par T. Mark Miller